

Brûlage maîtrisé contre une espèce invasive au parc à cendres

24.6.2026 - | EDF

Dans le cadre de son engagement en faveur de la préservation de la biodiversité, la centrale EDF de Cordemais poursuit son chantier de lutte contre les espèces exotiques envahissantes avec une opération de brûlage encadrée programmée le mardi 30 juin 2026.

Cette intervention concerne des déchets issus de la coupe et de l'arrachage de **Baccharis**, une plante invasive. Réalisée au sein du **parc à cendres**, sur une zone déjà utilisée en 2025, l'opération se déroulera en matinée à partir de 7h, avec une **surveillance maintenue** tout au long de la journée.

Le choix du brûlage sur place, **autorisé par arrêté municipal** et soumis à des conditions strictes, permet de **limiter les impacts** liés au transport des déchets, tout en **réduisant l'empreinte environnementale** et les coûts associés à leur traitement en installation spécialisée.

L'intervention sera menée conjointement par l'entreprise en charge du chantier et les équipes EDF de Cordemais.

<https://www.edf.fr/la-centrale-thermique-de-cordemais/les-actualites-de-la-centrale-thermique-de-cordemais/brulage-maitrise-contre-une-espece-invasive-au-parc-a-cendres>